

D2023-025

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise (Firm name)	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise (type of firm)	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise (address)	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	Oui, D2022-059 Modification des horaires de plus de 30 minutes
Origine ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Châlons-En-Champagne 12 Avenue de Valmy 51000 Châlons-en-Champagne 48.962764; 4.365471
Destination ³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Reims Rond-Point de l'Europe 51430 Reims 49.215159; 3.994506

¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

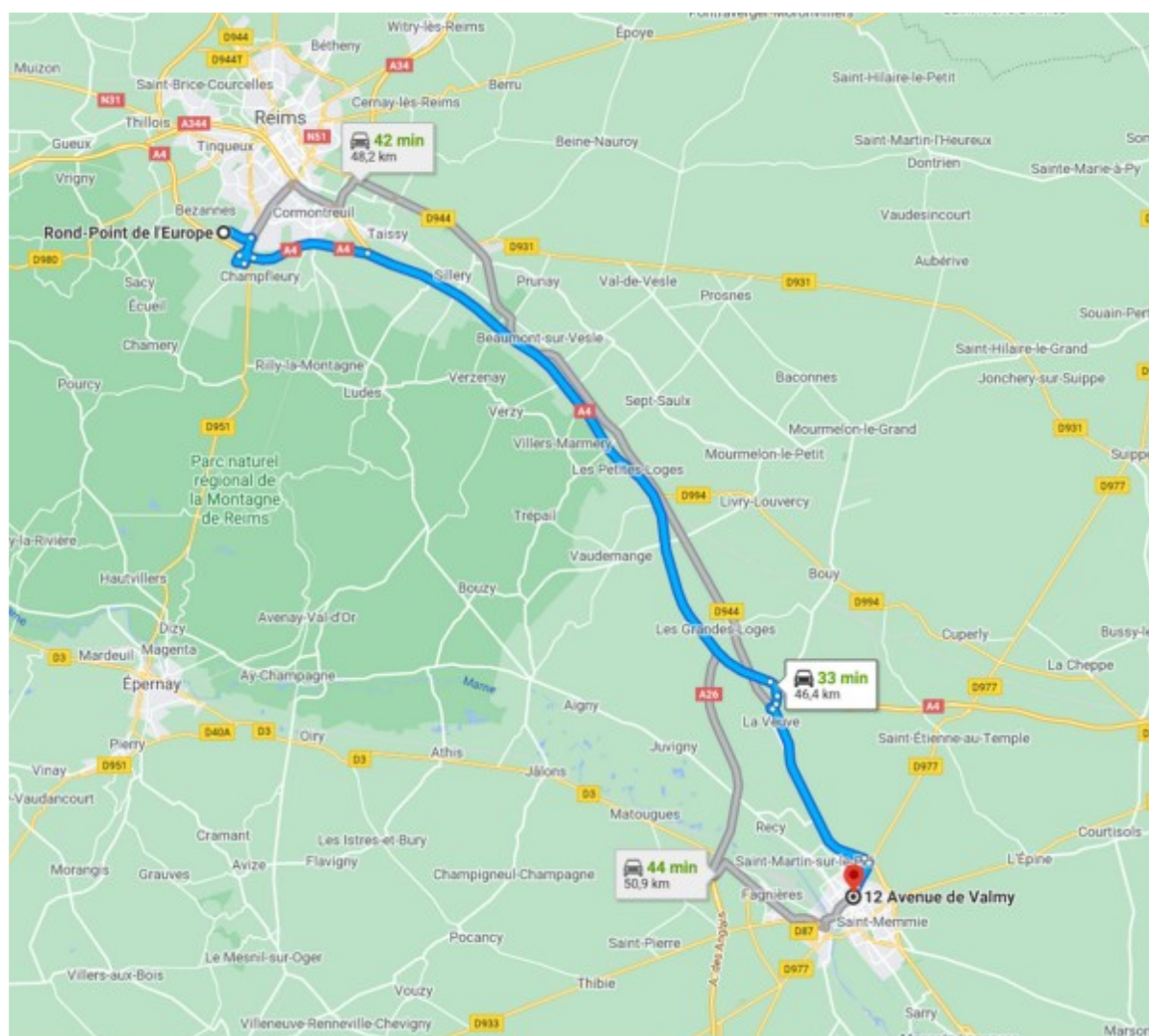
² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° 1..... Nom(s) du(des) fichiers : itinéraire Châlons-en-Champagne to Reims
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	<i>01heures 10 minutes/01heures 15 minutes</i>
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° 2..... Nom(s) du(des) fichiers : Fréquences Châlons-en-Champagne to Reims

Pièce jointe n°1

Itinéraire Reims - Châlons-en-Champagne



Pièce jointe n°2

Fréquence Châlons en Champagne-Reims

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de	Départs de
	Châlons en Champagne-Reims	Reims- Châlons en Champagne
Lundi	11h30-12h40/14h45-15h55	14h40-15h50/18h25-19h50
Mardi	11h30-12h40/14h45-15h55	14h40-15h50/18h25-19h50
Mercredi	11h30-12h40/14h45-15h55	14h40-15h50/18h25-19h50
Jeudi	11h30-12h40/14h45-15h55	14h40-15h50/18h25-19h50
Vendredi	11h30-12h40/14h45-15h55	14h40-15h50/18h25-19h50
Samedi	11h30-12h40/14h45-15h55	14h40-15h50/18h25-19h50
Dimanche	11h30-12h40/14h45-15h55	14h40-15h50/18h25-19h50
Offre par trajet	51 places (tous les jours)	51 places (tous les jours)